Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

==========

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

==========

3. APPROBATION DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) »

Pour rappel, la Ville de Wissembourg et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ont signé la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain (PVD) » le 23 septembre 2021, et par là même ont exprimé leur candidature au programme PVD.
Le dispositif PVD vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.
Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Depuis septembre 2021, la Ville de Wissembourg et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg ont élaboré un véritable projet de territoire lié à une dynamique de revitalisation du territoire, qui est décrit dans la convention ORT.
L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) découle de la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite Elan) du 23 novembre 2018. Cette dernière instaure ainsi ce nouvel outil mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Le périmètre retenu pour l'ORT est celui du centre -ville ancien et du quartier de la gare SNCF. Conçues comme complémentaires, ces deux entités du périmètre ont été pensées dans une interaction en matière de logements, d'attractivité touristique en matière d'attractivité économique et de mobilité. Ainsi les opérations de revitalisation du territoire comme la généralisation de pistes cyclables et de cheminements piétons, la mise en place d'un pôle multimodal à la gare, le développement de l'écomobilité, la création de logements et la dynamisation des commerces du centre-ville généreront une dynamique à l'intérieur du périmètre et alimenteront une dynamique plus globale en dehors du périmètre.

La réflexion qui a été engagée a donné corps à un projet de territoire traduit par une stratégie de revitalisation autour de plusieurs enjeux :

1. Habitat au centre-ville de Wissembourg : une ville qui se renouvelle
2. Attractivité touristique : une ville qui pérennise ses atouts
3. Attractivité commerciale : une ville qui dynamise
4. Mobilité douce : une ville qui s'active
5. Changements climatiques : une ville qui s'adapte
6. Ingénierie territoriale : une ville qui consolide

Avec la signature de la convention ORT, la Ville de Wissembourg et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg s'engagent à se mobiliser avec le support des partenaires pour :

a) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités bénéficiaires,
b) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme le Maire à signer la convention ORT et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-3-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

4. TARIFS EAU / ASSAINISSEMENT

Voici les tarifs en vigueur actuellement par m³ (partie variable) :
(délibération du 22/09/2017 pour la partie eau)

Eau	1,23 € HT
Assainissement	1,50 € HT
Redevance pour pollution domestique	0,35 € HT*
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,233 € HT*
Redevance prélèvement ressource en eau	0,06 € HT*
TOTAL	3,373 € HT
	soit 3,64 € TTC

*ces redevances sont encaissées par la Ville et intégralement reversées à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et à la Rheinlandpfalz NEUSTADT pour une partie de la redevance « prélèvement ressource en eau ». C'est l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui fixe annuellement les tarifs concernant la redevance pour pollution domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Il existe à ce jour une part fixe au niveau de l'eau qui est représentée par la location compteur.

Voici les tarifs en vigueur actuellement par an HT :

Type de compteur (débit)	Tarif de location
5 m³ / h	43,20 € / an HT
6 à 10 m³ / h	45,60 € / an HT
11 à 20 m³ / h	57,60 € / an HT
21 à 40 m³ / h	69,60 € / an HT
Au-delà de 41 m³ / h	79,20 € / an HT

Considérant la nécessité de financer sur le budget Eau l'impact des travaux importants réalisés en 2023 notamment les travaux transfrontaliers et les travaux de sécurisation de l'eau potable de Weiler,

Considérant la nécessité de couvrir au moins en partie l'augmentation des coûts d'entretien (liés notamment à l'inflation) des réseaux d'eau,

Considérant la nécessité de maintenir un autofinancement suffisant permettant de faire face aux investissements à venir,

Au niveau de l'eau, il est proposé à compter du 01/10/2023 de majorer le tarif de 0,47 € HT par m³ et d'augmenter le prix de location des compteurs de 16,80 € HT par an.

Pour information, au niveau de l'assainissement, la commission du SDEA a décidé dans une délibération du 16/05/2023 de majorer le tarif de 0,20 € HT par m³ et de créer une part fixe de 60 € HT par an.

Voici, à titre d'information, les nouveaux tarifs applicables par m³ (part variable) à compter du 01/10/2023 :

Eau	1,70 € HT
Assainissement	1,70 € HT
Redevance pour pollution domestique	0,35 € HT **
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,233 € HT **
Redevance pour prélèvement de ressource en eau	0,06 € HT
TOTAL soit	4,043 € HT 4,35 € TTC

*** sous réserve du maintien de ces tarifs par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse*

Ainsi, compte tenu de ces majorations, le prix du m³ passera de 3,64 € TTC à 4,35 € TTC (hors parts fixes) à compter du 01/10/2023.

La commission des finances a émis un avis favorable avec une voix contre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt cinq voix pour et quatre voix contre (Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER, Charlotte WALTER-SCHIMPF, Isabelle MATTER et Rim MARZOUK-JABALLAH) d'approuver les tarifs eau présentés ci-dessus, à savoir à compter du 01/10/2023, une majoration du tarif eau de 0,47 € HT / m³ et une augmentation du prix de location des compteurs de 16,80 € HT / an.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-4-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du
Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

5. DEMANDES DE SUBVENTION

5.1. COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE L'EUROPE

Dans le cadre de leur sortie au Parc animalier de SAINTE-CROIX à RHODES le 6 juillet 2023, l'école de l'Europe sollicite, via son enveloppe pédagogique, le versement à la coopérative scolaire de l'école de l'Europe d'une subvention de 555 € correspondant au remboursement d'une partie des entrées au Parc (montant total des entrées payées par l'école : 775 €).

Cette somme de 555 € correspond à l'intégralité de l'enveloppe pédagogique destinée à cette école pour l'année scolaire 2022/2023 (part fixe de 250 € + 61 élèves à 5 € / élève).

Il est rappelé que la commune a pris directement en charge les frais de transport liés à ce déplacement (600 €).

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2023.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 555 € à la coopérative scolaire de l'école de l'Europe dans les conditions exposées ci-dessus.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-5-1-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du
Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

5. DEMANDES DE SUBVENTION

5.2. UNIVERSITE POPULAIRE PAMINA VHS

Comme tous les ans, l'Université Populaire PAMINA VHS organise un cycle de conférences à destination du grand public autour de l'histoire régionale.
Ce cycle de 10 conférences se déroulera aux archives municipales au cours de la saison 2023/2024.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 2 000 € de la Ville de Wissembourg.

La Ville propose, comme l'année dernière, le versement d'une subvention de fonctionnement de 500 € avec une mise à disposition gratuite de la salle.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2023.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt huit voix pour et une abstention (Charlotte WALTER-SCHIMPF) le versement d'une subvention de 500 € à l'Université Populaire PAMINA VHS dans les conditions exposées ci-dessus.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-5-2-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

5. DEMANDES DE SUBVENTION

5.3. ASSOCIATION ART ET CO

L'association ART & CO a proposé diverses animations au sein de la Ville le jeudi de l'Ascension dernier (18/05/2023). A ce titre, elle sollicite le versement d'une subvention de la commune.

Voici les dépenses réalisées pour cette manifestation :

- Dépenses de communication :	9 936,50 €
- Dépenses d'animations (jeux gonflables + musique) :	3 267,50 €
- Dépenses de location (chalets + scène + barrière) :	737,00 €
TOTAL	13 941,00 € HT

Voici les recettes attendues pour cette manifestation :

- Subvention Communauté de Communes du Pays de Wissembourg	2 000 €
- Subvention CeA	2 000 €
- Aide CCI ALSACE	4 538 €
- Participation des commerçants	800 €
- Participation de la Cave de Cleebourg	1 500 €
- Recettes mécénat ES	1 000 €
TOTAL	11 838 € HT

Afin de soutenir l'activité de cette association et les diverses animations présentées, la Ville propose le versement d'une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'année 2023.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2023.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association ART & CO dans les conditions exposées ci-dessus.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-5-3-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2000, fixant les critères d'attribution d'une subvention communale dans le cadre du programme d'aide communale pour favoriser le ravalement des façades, avec effet au 21 juillet 2000,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 1989 autorisant la Ville à faire application des articles L132-1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, prévoyant l'obligation du ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, afin de maintenir celles-ci en bon état de propreté,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2000 apportant un complément de chapitre au règlement local concernant l'attribution de subvention,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement de subventions dans les conditions suivantes :

HOCH Bernard	12 rue de Mulhouse	579,70 €
ARON Martial	14 rue de l'Étang du Cygne	1 236,90 €
SCHAUER Laurent	47A rue de la Vallée	180,58 €
RAUCH Aloyse	6 impasse des Noyers	266,60 €
EICHENLAUB Hugues	4 rue du Raisin	406,10 €
REINWALT André	10 rue de Munster	586,83 €
TOTAL		3 256,71 €

Mode de calcul :
Surfaces visibles du domaine public en m² x 3,10 € = montant de la subvention

Les crédits sont prévus à l'article 674502 fct. 70 du budget de l'exercice 2023.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-SEJB-129-6-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

7. BUDGET VILLE - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Dans le cadre d'un réajustement sur le budget VILLE des dépenses et recettes d'investissement liées aux opérations de récupération d'une avance forfaitaire réalisée sur le marché de travaux de voirie de la Route des Vosges, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Dépenses d'investissement						
Chap. 041 (opération d'ordre)	2151 prog.683 fct 822	Travaux voirie Rte des Vosges	0 €	+ 33 000 €	33 000 €	Intégration de l'avance dans les travaux en opération d'ordre
Chap. 21 (opération réelle)	2151 prog.683 fct 822	Travaux voirie Rte des Vosges	250 000 €	- 33 000 €	217 000 €	Annulation de l'intégration de l'avance dans les travaux en opération réelle
Recettes d'investissement						
Chap. 041 (opération d'ordre)	238 prog.683 fct 822	Avance forfaitaire voirie Rte des Vosges	0 €	+ 33 000 €	33 000 €	Contrepassation de l'avance en opération d'ordre
Chap. 23 (opération réelle)	238 prog.683 fct 822	Avance forfaitaire voirie Rte des Vosges	35 000 €	- 35 000 €	0 €	Annulation de la contrepassation de l'avance en opération réelle
Chap. 024	024 fct 01	Produits des cessions immobilières	400 000 €	+ 2 000 €	402 000 €	Ventes complémentaires de terrains

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n°2.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-7-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

==========

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

==========

8. BUDGET EAU - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre d'un réajustement sur le budget EAU des dépenses et recettes d'investissement liées aux opérations de récupération d'une avance forfaitaire réalisée sur le marché de travaux concernant la pose d'équipements pour la réalisation d'un réseau permettant une alimentation en eau potable transfrontalière (dans le sens FRANCE-ALLEMAGNE), **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Dépenses d'investissement						
Chap. 041 (opération d'ordre)	2156 prog.666	Travaux réseaux AEP - programme transfrontalier	0 €	+ 18 000 €	18 000 €	Intégration de l'avance dans les travaux en opération d'ordre
Chap. 21 (opération réelle)	2156 prog.666	Travaux réseaux AEP - programme transfrontalier	1 300 000 €	- 18 000 €	1 282 000 €	Annulation de l'intégration de l'avance dans les travaux en opération réelle
Recettes d'investissement						
Chap. 041 (opération d'ordre)	238 prog.666	Avance forfaitaire - Travaux réseaux AEP programme transfrontalier	0 €	+ 18 000 €	18 000 €	Contrepassation de l'avance en opération d'ordre

Chap. 23 (opération réelle)	238 prog.666	Avance forfaitaire - Travaux réseaux AEP programme transfrontalier	17 180,44 €	- 17 180,44 €	0 €	Annulation de la contrepassation de l'avance en opération réelle
Chap. 13	131 prog.675	Subvention – Travaux sécurisation en eau potable de Weiler	106 000 €	- 819,56 €	105 180,44 €	Ecriture d'équilibre budgétaire

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n°1.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-8-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du
Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

==========

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

==========

9. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte de différentes créances irrécouvrables pour un montant total de 743,50 € liées principalement à des recettes d'occupation du domaine public et des recettes liées aux jardins familiaux.

Les dépenses seront imputées aux articles 6541 et 6542 fct 01 du budget Ville de l'exercice 2023.

BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte de différentes créances irrécouvrables pour un montant total de 77,95 € HT.

Les crédits sont prévus à l'article 6541 du budget EAU de l'exercice 2023.

Le détail de ces créances irrécouvrables est disponible au service des finances.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-9-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

10. MODIFICATION DES TARIFS DU MARCHÉ DE NOEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la modification des tarifs suivants pour le marché de Noël :

MARCHE DE NOEL TARIFS COMMERCIAUX

	Droits de place alimentaire (ancien tarif)	**Droits de place alimentaire (nouveau tarif)**	Droits de place non alimentaire (ancien tarif)	**Droits de place non alimentaire (nouveau tarif)**
Droit de place pour un seul weekend (acceptation sous réserve de disponibilité)	100 €	**170 €**	50 €	**100 €**

MARCHE DE NOEL TARIFS COMMERCIAUX ET ASSOCIATIFS

- Mise en place d'une réduction de -50% sur le montant du droit de place en cas de démonstration de savoir-faire.
- Mise en place d'un forfait consommation électrique par week-end d'occupation :
  - jusqu'à 1500 W : 0 €
  - jusqu'à 3500 W : 5 €
  - jusqu'à 7 kW : 10 €
  - jusqu'à 10 kW : 15 €
  - jusqu'à 21 kW : 30 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-10-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

11. RE-ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LA CHARTE NATURA 2000 POUR LA GESTION DES MILIEUX FORESTIERS

La commune de Wissembourg avait adhéré en 2013 à la charte Natura 2000 pour la gestion des milieux forestiers, en accord avec l'ONF. La charte étant arrivée à échéance, un nouveau dossier d'adhésion a été monté et il est proposé aux élus de ré-engager la commune, pour une période de 5 ans.

Contexte :
Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation des sites : les mesures agro-environnementales (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 et les chartes Natura 2000.

L'objectif de la charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation.

Cette charte Natura 2000, annexée au document d'objectifs, comporte un ensemble d'engagements qui constituent des bonnes pratiques dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée. Ces engagements sont formulés par type de milieu naturel (milieux forestiers, milieux ouverts, milieux humides) et peuvent faire l'objet de contrôles.

L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité, conforme aux orientations du document d'objectifs. Elle porte sur une durée de 5 ans et ouvre droit à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, applicable sur les sites désignés par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée,

- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations : l'exonération porte sur les ¾ des droits de mutations,
- Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales : les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable,
- Garantie de gestion durable des forêts : cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelle ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

Les engagements de la charte du site Natura 2000 de la Lauter sont les suivants :

MILIEUX FORESTIERS
1. Favoriser les essences locales dans les forêts et les ripisylves et diminuer la part des essences exotiques
2. Limiter la surface des coupes rases
3. Minimiser les impacts des travaux d'exploitation forestière dans les zones humides, sur les cours d'eau et dans les milieux ouverts
4. Interdiction de l'emploi de produits phytocides
MILIEUX OUVERTS
5. Maintenir et entretenir les éléments paysagers existants : bosquets, haies, arbres isolés, ripisylves, talus
6. Maintenir les prairies permanentes existantes
7. Maintenir les caractéristiques et la microtopographie des prairies humides
8. Limiter l'utilisation de produits chimiques phytocides ou fertilisants pouvant entraîner des dégradations des habitats
MILIEUX AQUATIQUES
9. Préserver la qualité de l'eau en maintenant des zones tampons
10. Mettre en œuvre une gestion respectueuse des cours d'eau et des zones humides
11. Maintenir les végétations palustres autour des plans d'eau, sur les berges des cours d'eau et à proximité des zones humides (mares, marais)
12. Limiter les dérangements pour la faune lors de la réalisation de travaux dans les cours d'eau et les zones humides
ACTIVITÉS DE SPORTS ET DE LOISIRS
13. Information et concertation relatives aux projets de loisirs

Ainsi, à la lumière des enjeux Natura 2000 et de la politique de développement durable communale, la commune s'engage à signer la nouvelle charte lui permettant :

- de bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti pendant 5 ans pour toutes les parcelles incluses dans le territoire concerné,

- de bénéficier d'une garantie de gestion durable des parcelles forestières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'approuver l'engagement de la commune dans la charte Natura 2000 pour une durée de 5 ans,
- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer cette dernière.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-11-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

12. LE PARC DU MUSEE - UN POUMON VERT AU COEUR DE VILLE

La culture, les animations, le patrimoine, l'écologie et le tourisme font partie des axes de développement prioritaires de la Ville de Wissembourg, ville transfrontalière qui accueille chaque année plusieurs centaines de milliers de touristes. Pour établir un projet respectueux des enjeux communs aux services de la Ville, une réflexion autour du parc a été élaborée dans le cadre d'une démarche collective. Ce poumon vert au cœur du centre ville historique de la Ville a pour objectif de :

1. Permettre une meilleure visibilité à la rue du chapitre et une meilleure gestion des flux touristiques
2. Développer le tourisme vert, le tourisme familial et ludique
3. Permettre une utilisation 4 saisons
4. 4 Proposer des espaces festifs et des espaces de repos
5. Valoriser et donner vue aux lieux patrimoniaux remarquables de proximité
6. Proposer des résidences artistiques (plastiques, numériques, scènes vivantes...)
7. Améliorer la connectivité du parc et des voies de circulation environnante
8. Inscrire le projet dans une démarche de transition écologique

Dépenses prévisionnelles :

Création de venelles pour poussettes et handicapés	95 250 €
Aménagement d'une place centrale pour les animations et les événements	50 040 €
Réseaux divers	55 000 €
Eclairage du parc et des remparts pour valoriser le patrimoine et assurer la sécurité des visiteurs	30 000 €
Mobiliers pour accueillir les touristes	10 000 €
Signalisation	5 000 €
Un parc vert	12 000 €
Reprise du dallage sous le porche pour assurer la sécurité des touristes	22 340 €
Accès au parc, création d'ouverture	50 000 €
Réaménagement des toilettes publiques	150 000 €
Un parc ludique	33 000 €
Un accès pour les vélos	11 500 €
TOTAL	**524 130 €**

Plan de financement prévisionnel :

Collectivité Européenne d'Alsace	100 000 €
Région Grand Est	150 000 €
DRAC Grand Est	20 000 €
Autres financeurs résidences	20 000 €
Ville de Wissembourg	234 130 €
TOTAL	**524 130 €**

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt huit voix pour et une abstention (Charlotte WALTER-SCHIMPF) d'autoriser Mme le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-12-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

13. CONVENTION AVEC LE SYCOPARC POUR LE CHANTIER DES COLLECTIONS « IMAGERIE DE WISSEMBOURG – FONDS BENDEL-MULLER » DU MUSÉE WESTERCAMP DE WISSEMBOURG (1er janvier 2024 au 31 décembre 2028)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la signature d'une convention entre la Ville et le Syndicat de Coopération pour le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (SYCOPARC) portant sur la réalisation des opérations pluriannuelles du chantier des collections « Imagerie de Wissembourg » du musée Westercamp de Wissembourg.

Dans le cadre de cette mission, le SYCOPARC agira :

- d'une part, en tant que support administratif et de gestion. A ce titre, il recrutera le personnel et assurera la gestion financière du poste,
- d'autre part, en tant qu'organisme chargé du suivi de la mission (encadrement méthodologique, détermination des priorités, formation du salarié). Il mettra à disposition de son personnel : le logiciel d'inventaire, le matériel bureautique. Il prendra à sa charge les frais de déplacement nécessaires à la mission.

Le budget prévisionnel alloué à l'opération sur la période de conventionnement est de 321 725 € pour la réalisation d'une mission équivalente à 54 mois de travail.

Au titre de la mission décrite précédemment, la Ville de Wissembourg s'engage à prendre en charge 193 035 euros, soit 60 % du montant, étant précisé que les 40% restants, soit 128 690 euros seront sollicités auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire dans les mêmes termes à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-13-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

14. VENTE IMMEUBLE SIS 12 RUE DES JUIFS

Vu le courrier en date du 27 décembre 2021 par lequel Maître Laurent JOURDAIN a informé Madame le Maire du décès de Monsieur Roger Albert REPPERT, né à Wissembourg (67160) le 7 août 1950 et décédé à Haguenau (67500) le 9 novembre 2021 et du fait que Monsieur REPPERT domicilié de son vivant à Wissembourg (67160) 12 rue des Juifs a souhaité institué par testament la Ville comme légataire particulier de sa maison sise 12 rue des Juifs,

Vu la décision en date du 10 juin 2022 prise conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions, par laquelle Mme le Maire a accepté le legs particulier de la maison sise 12 rue des Juifs à Wissembourg, parcelle cadastrée sous section 30 n°7 d'une contenance de 1,96 are, consenti sans condition ni charge,

Vu l'acte portant délivrance de legs en date du 23 août 2022,

Vu l'avis des domaines référencé sous le numéro 2023-67544-46308 en date du 4 août 2023 estimant l'immeuble à une valeur de 80 000 euros assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Considérant que la Ville a reçu une offre d'achat de Monsieur Martial ARON et de Mme Cynthia ARON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la vente au profit de M. Martial ARON et Mme Cynthia ARON, ou de toute autre personne physique ou morale devant se substituer, de la parcelle cadastrée sous section 30 N°7 d'une contenance de 1,96 are moyennant le prix de 75 000 euros. Le délai maximum pour la passation de l'acte de vente est fixé au 15 décembre 2023.

L'acquéreur prendra en charge les émoluments et frais de notaire et paiera le prix de vente en sa totalité le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

La présente autorisation n'est valable que jusqu'au 15 décembre 2023

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-14-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTÜN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

15. VENTE IMMEUBLE SIS 3 RUE DU MUSÉE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2019 constatant la désaffectation de l'ensemble immobilier situé 3 rue du musée et de la parcelle cadastrée sous section 29 n°238/50 d'une contenance de 8,88 ares,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2019 portant déclassement de l'ensemble immobilier et de la parcelle,
Vu les dossiers de diagnostics techniques,
Vu l'avis des domaines référencé sous le numéro 2023-67544-56990 estimant l'immeuble à une valeur de 390 000 euros assortie d'une marge d'appréciation de 20%,
Vu l'appel à manifestation d'intérêt publié sur le site Internet de la Ville le 15 février 2023 et sur Facebook le 16 février 2023,
Vu le dossier de candidature déposé par M. Thomas HECHINGER,
Considérant que trois visites ont été organisées suite à la publication de l'appel à manifestation d'intérêt,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,
Considérant qu'une seule offre a été remise dans le cadre de cette procédure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de déclarer sans suite la procédure de vente initiée par délibération en date du 29 décembre 2019 le délai de validité des offres étant échu,

- d'autoriser la vente au profit de M. Thomas HECHINGER ou de toute autre personne physique ou morale devant se substituer, après accord de Mme le Maire, de la parcelle cadastrée section 29 n°238/50 sur-bâtie d'un ensemble immobilier au prix de 325 000 euros et sous réserve du respect des engagements pris par l'acheteur dans le dossier de candidature déposé par ce dernier. Le délai maximum pour la passation de l'acte de vente est fixé au 15 décembre 2023,

  l'acquéreur prendra en charge les émoluments et frais de notaire et paiera le prix de vente en sa totalité le jour de la signature de l'acte authentique de vente,

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les autres pièces nécessaires dans le cadre de la présente vente, la présente autorisation n'est valable que jusqu'au 15 décembre 2023.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-15-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

16. BAIL DE CHASSE INTERCOMMUNAL POUR LA PÉRIODE 2024-2033 : Approbation de la constitution et du périmètre du lot de chasse, choix du mode de location

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033,

Vu l'avis de la commission consultative intercommunale de chasse qui s'est réunie le 12 septembre 2023,

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans, soit du 2 février 2024 au 1er février 2033.

La commission consultative communale ou intercommunale doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation des lots de chasse communaux et intercommunaux, le choix du mode de location, et le cas échéant toutes autres question relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse, notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage.

Il appartient au Conseil Municipal, après avis simple de la commission communale et de la commission intercommunale de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location et de l'adoption de clauses particulières.

S'agissant du mode de location, le choix du Conseil Municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice du droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.
- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

LA CONSTITUTION ET LE PERIMETRE DU LOT DE CHASSE INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix sept voix pour, cinq voix contre (Sylvia WITZ, Martin SPRINGER, Thierry VOGEL, Charlotte WALTER-SCHIMPF et par procuration Tina LOESCH) et sept abstentions (Nathalie ORTH, Ali ZAZOU, Fabienne NEUBERT, Régine FISCHER, Vinclanne GRUSSEMER-HOFFSCHIER, Isabelle MATTER, Rim MARZOUK-JABALLAH) de :

a) fixer à 454,21 ha la contenance du lot intercommunal dont 147,36 ha sur le ban de Schleithal,

b) procéder à la délimitation du lot de chasse intercommunal, conformément au plan, dans les conditions suivantes :

lot n° 1
454,21 ha (147,36 ha sur le ban communal de Schleithal) dont 284 ha de forêt et 170,21 ha de terrains autres (type terrains agricoles)

LE MODE DE LOCATION DU LOT INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix sept voix pour, cinq voix contre (Sylvia WITZ, Martin SPRINGER, Thierry VOGEL, Charlotte WALTER-SCHIMPF et par procuration Tina LOESCH) et sept abstentions (Nathalie ORTH, Ali ZAZOU, Fabienne NEUBERT, Régine FISCHER, Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER, Isabelle MATTER, Rim MARZOUK-JABALLAH) de mettre le lot en location de la façon suivante :

en présence du droit de priorité pour le locataire sortant par voie d'adjudication

La mise à prix du lot sera fixée par une délibération ultérieure du Conseil Municipal

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-16-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

==========

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

==========

17. BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PÉRIODE 2024-2033 :
Approbation de la constitution et du périmètre des lots de chasse communaux, choix du mode de location

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033,

Vu l'avis de la commission consultative communale de chasse qui s'est réunie le 12 septembre 2023,

Exposé

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1er février 2024. Les chasses seront donc remises en location pour une nouvelle période de 9 ans, soit du 2 février 2024 au 1er février 2033.

La commission consultative communale ou intercommunale doit émettre un avis simple sur la composition et la délimitation des lots de chasse communaux et intercommunaux, le choix du mode de location, et le cas échéant toutes autres question relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse, notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage.

Il appartient au Conseil Municipal, après avis simple de la commission communale et de la commission intercommunale de décider de la constitution et du périmètre du ou des lots de chasse, du choix de la procédure de location et de l'adoption de clauses particulières.

S'agissant du mode de location, le choix du Conseil Municipal, après avis de la commission consultative, dépend de l'exercice ou non du droit de priorité par le locataire sortant :

- En cas d'exercice du droit de priorité et lorsqu'il trouve à s'appliquer, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou de conclure une convention de gré à gré avec le titulaire du lot en place.
- S'il n'y a pas d'exercice du droit de priorité, le Conseil Municipal peut décider de recourir à l'adjudication publique ou à la procédure d'appel d'offres.

LA CONSTITUTION ET LE PERIMETRE DES LOTS DE CHASSE COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix sept voix pour, cinq voix contre (Sylvia WITZ, Martin SPRINGER, Thierry VOGEL, Charlotte WALTER-SCHIMPF et par procuration Tina LOESCH) et sept abstentions (Nathalie ORTH, Ali ZAZOU, Fabienne NEUBERT, Régine FISCHER, Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER, Isabelle MATTER, Rim MARZOUK-JABALLAH)

1) de procéder à la délimitation, conformément au plan, des lots de chasse communaux dans les conditions suivantes :

a) le lot n° 2
346,63 ha dont 334,5 ha de forêt et 12,13 ha de terrains autres (type terrains agricoles)

b) le lot n° 3
482,12 ha dont 454,30 ha de forêt et 27,82 ha de terrains autres (type terrains agricoles)

c) le lot n° 4
421,07 ha dont 263,85 ha de forêt et 157,22 ha de terrains autres (type terrains agricoles)

d) le lot n° 5
594,45 ha de terrains agricoles

e) le lot n° 6
605,09 ha dont 20 ha de forêt et 585,09 ha de terrains autres (type terrains agricoles)

f) le lot n° 7
362,86 ha dont 132 ha de forêt et 230,86 ha de terrains autres (type terrains agricoles)

g) le lot n° 8
614,41 ha dont 555 ha de forêt et 59,41 ha de terrains autres (type terrains agricoles)

h) le lot n° 9
425,44 ha de forêt

Le cahier des charges pour la période 2024-2033 précise que les terrains que des communes possèdent sur le territoire d'une autre commune et qui sont susceptibles de constituer une réserve sont des lots privés non soumis au cahier des charges (article 4-2 du cahier des charges). Ces terrains lorsqu'ils ont été intégrés à un lot communal sortent dudit lot communal.
La délimitation des lots communaux a été adaptée afin de sortir des lots communaux les réserves situées sur les bans de Wingen et de Climbach.

2) de procéder à la délimitation des lots de chasse privés (non soumis au cahier des charges) dans les conditions suivantes :

Lot 10 sur le ban de Wingen d'une contenance de 306,11 ha de forêt
Lot 11 sur les bans de Wingen et de Climbach pour une contenance globale de 284,87 ha de forêt

LE MODE DE LOCATION DES LOTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec dix sept voix pour, cinq voix contre (Sylvia WITZ, Martin SPRINGER, Thierry VOGEL, Charlotte WALTER-SCHIMPF et par procuration Tina LOESCH) et sept abstentions (Nathalie ORTH, Ali ZAZOU, Fabienne NEUBERT, Régine FISCHER, Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER, Isabelle MATTER, Rim MARZOUK-JABALLAH) de mettre les différents lots en location de la façon suivante :

1) pour les lots pour lesquels le droit de priorité trouve à s'appliquer :

par voie d'adjudication pour les lots 2 et 3.

par voie de convention de gré à gré pour les lots 5 et 7.

Il est précisé que le locataire doit faire parvenir son dossier de candidature pour le gré à gré pour le 5 octobre 2023

2) pour les lots pour lesquels le droit de priorité ne trouve pas à s'appliquer, dans la mesure où ces lots ont été modifiés de manière substantielle par rapport à la précédente période de location, à savoir les lots 4, 6, 8 et 9

par voie d'appel d'offres

3) pour les lots 10 et 11 (non soumis au cahier des charges)

par voie de convention

Le Conseil Municipal décide que la délégation consentie au maire par délibération en date du 23 juillet 2020 ne s'applique pas en l'espèce.

Une copie du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente note de synthèse.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-17-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du
Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

18. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de :

- deux postes d'adjoint administratif à temps complet, soit 35/35ème ; le traitement sera calculé par référence au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints administratifs (IB 432)

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-18-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

==========

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

==========

19. ECOLE DES ARTS

Après avoir ajusté les inscriptions pour l'année 2023-2024, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de modifier les postes comme suit à compter du 1er octobre 2023 :

Grade	Spécialité	*Ancienne situation*			Nouvelle situation		
		*DHS**	*IB**	*IM**	DHS	IB	IM
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème cl (BENDER J.Y)	Saxophone + FM* + OAE*	18,5	*458*	*401*	20	458	401
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème cl (COSTA MONTEIRO An)	Cor + FM	1,75	*401*	*371*	5	401	371
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème cl (GRENET Br)	Violoncelle + FM	4,5	*401*	*371*	10,5	401	371
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème cl (HAVARD An)	Chant	6,5	*401*	*371*	8	401	371
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème cl (MATZ La)	Flûte + éveil				19	401	371
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème cl (STOLL Ar)	Clarinette + OAE	8,25	401	371	9,25	401	371

Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème cl (WILD J.Ja)	Trompette	6,5	401	371	5,75	401	371
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème cl (REC)*	Percussion	5,5	401	371	3,75	401	371
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2ème cl (REC)	Guitare				12	401	371

**DHS = durée hebdomadaire de service*
**IB = indice brut / IM = indice majoré*
**REC = recrutement en cours*
** FM = formation musicale*
** OAE = orchestre à l'école*

Ces créations font suite à des mouvements ; pour indication, le nombre total des heures des professeurs de l'école des arts s'élève à 167,75 heures en juin 2023 et à 167 heures en octobre 2023.

Ces emplois permanents pourront également être pourvus par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-19-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

Département du
Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

VILLE DE WISSEMBOURG - ALTENSTADT

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

==========

Nombre de membres élus et en fonction : 29

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 27

Séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2023 à 19 h
Sous la présidence de Mme FISCHER-JUNCK Sandra

Membres présents : Mmes et MM. KAST Fabien, PFEFFER Jean-Louis, DHEURLE Joëlle, TYBURN Jean-Max, ORTH Nathalie, IFFRIG Thierry, KNITTEL Lorène, ZAZOU Ali, REZICINER Muriel, WITZ Sylvia, FLESCH Matthias, NEUBERT Fabienne, WOZIWODA Serge, PFENNIG Blandine, FISCHER Régine, TENON Eric, JOEDICKE Anne, SPRINGER Martin, LUDWIG Josiane, VOGEL Thierry, FRISON Serge, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, WALTER-SCHIMPF Charlotte, MATTER Isabelle, MARZOUK-JABALLAH Rim, BERRUT Laurence

Lieu de la séance : Salle Marie Jaëll
Date de la convocation : 15 septembre 2023
Date de la publication en ligne : 29 septembre 2023

Absentes excusées :
Mme KUTUN Pelize qui a donné procuration à Mme DHEURLE Joëlle
Mme LOESCH Tina qui a donné procuration à Mme WITZ Sylvia

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

==========

20. CRÉATION D' EMPLOI NON PERMANENT COMPTE TENU D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Conformément à l'article L332-23 du code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de créer des emplois non permanents liés à des accroissements temporaires d'activité. Considérant que les besoins justifient le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à des besoins liées à un accroissement temporaire d'activité,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de créer :

- un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique (catégorie C) à temps complet pour une durée maximale de 12 mois dans le cadre d'un renfort technique sur les spectacles et les animations.
  Le traitement sera calculé par référence au maximum de l'indice brut terminal de grille indiciaire des adjoints techniques, soit l'IB 432.

- deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif (catégorie C) à temps complet pour une durée maximale de 12 mois dans le cadre d'un renfort dans les services administratifs.
  Le traitement sera calculé par référence au maximum de l'indice brut terminal de grille indiciaire des adjoints administratifs, soit l'IB 432.

- un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (catégorie C) à temps complet pour une durée maximale de 12 mois dans le cadre d'un renfort dans une école maternelle.
  Le traitement sera calculé par référence au maximum de l'indice brut terminal de grille indiciaire des agents spécialisés principaux de 2ème classe, soit l'IB 486.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

Secrétaire de séance
Jean-Louis PFEFFER

VILLE DE WISSEMBOURG (Bas-Rhin)

Pour extrait conforme
Wissembourg, le 25 septembre 2023
Le Maire
Sandra FISCHER-JUNCK

Accusé de réception en préfecture
067-216705442-20230922-DELIB-129-20-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023